Tarif dès le 1^{er} janvier 2014**BASSE TENSION B1****ENERGIE ELECTRIQUE**

Prix de l'énergie électrique				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Simple tarif	E-E-B1S	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.10660	0.11513
		Heures creuses (HC)			
Double tarif	E-E-B1D	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.12000	0.12960
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.06270	0.06772

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Simple tarif	E-A-B1S	Redevance fixe	CHF/mois	6.00	6.48
		Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.10170	0.10984
		Heures creuses (HC)			
Double tarif	E-A-B1D	Redevance fixe	CHF/mois	10.00	10.80
		Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.10810	0.11675
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04810	0.05195

Basse tension B1

Tarif pour installations dont les fusibles avant-compteur sont inférieurs à 40 ampères

Double tarif

Sur demande

Périodes tarifaires

HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30

HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00.

Raccordement provisoire BT

La consommation est facturée au tarif B1S.

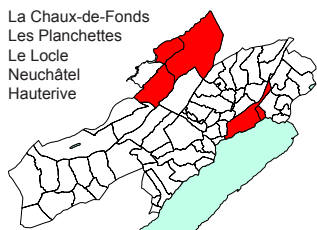
PCP

Prestations aux Collectivités Publiques			TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*	
Fédérales	Rétribution à prix coûtant (RPC)		CHF/kWh	0.00500	0.00540
	Protection des eaux et des poissons		CHF/kWh	0.00100	0.00108
Communales	La Chaux-de-Fonds Les Planchettes Le Locle Neuchâtel	Contribution pour énergies renouvelables régionales	CHF/kWh	0.00500	0.00540
		Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01400	0.01512
Communales	Hauterive	Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01650	0.01782

* prix arrondis à titre indicatif

Frais de déménagement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

Tarif dès le 1^{er} janvier 2014**BASSE TENSION B2 (avec mesure de puissance)****ENERGIE ELECTRIQUE**

Prix de l'énergie électrique				Eté		Hiver	
				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*	TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Tarif A	E-E-B2A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.08360	0.09029	0.10580	0.11426
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.05050	0.05454	0.06400	0.06912
		Puissance	CHF/kW/mois	1.00	1.08	1.30	1.40
Tarif B	E-E-B2B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.06000	0.06480	0.09150	0.09882
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.03680	0.03974	0.04980	0.05378
		Puissance	CHF/kW/mois	4.38	4.73	6.40	6.91

ACHEMINEMENT

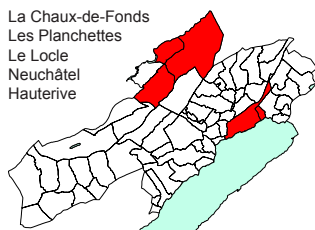
Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale			TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*	
Tarif A et B	Redevance fixe		CHF/mois	25.00	27.00
	Redevance fixe (avec courbe de charge)		CHF/mois	50.00	54.00
Tarif A	E-A-B2A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.07920	0.08554
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04090	0.04417
		Puissance min. 15 kW	CHF/kW/mois	2.61	2.82
Tarif B	E-A-B2B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.04510	0.04871
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.02690	0.02905
		Puissance min. 15 kW	CHF/kW/mois	9.27	10.01
Tarif A et B	Energie réactive (HP & HC)		CHF/kVArh	0.04000	0.04320

Basse tension B2	Tarif pour installations dont les fusibles avant-compteur sont supérieurs ou égaux à 40 ampères.
Tarif A ou B	Le tarif le plus favorable est appliqué pour l'énergie électrique et pour l'acheminement.
Puissance acheminée	Une puissance minimale de 15 kW est facturée par mois.
Energie réactive	0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cos φ de 0.95. Le surplus est facturé.
Périodes tarifaires	HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30 HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00 Eté > 1 ^{er} avril au 30 septembre Hiver > 1 ^{er} octobre au 31 mars.
Frais de déménagement	Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

PCP

Prestations aux Collectivités Publiques			TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*	
Fédérales	Rétribution à prix coûtant (RPC)		CHF/kWh	0.00500	0.00540
	Protection des eaux et des poissons		CHF/kWh	0.00100	0.00108
Communes	La Chaux-de-Fonds Les Planchettes Le Locle Neuchâtel	Contribution pour énergies renouvelables régionales	CHF/kWh	0.00500	0.00540
		Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01400	0.01512
Communes	Hauterive	Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01650	0.01782

* prix arrondis à titre indicatif

Tarif dès le 1^{er} janvier 2014**BASSE TENSION B3 (avec mesure de puissance)****ENERGIE ELECTRIQUE**

Prix de l'énergie électrique				Eté		Hiver	
				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*	TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Tarif A	E-E-B3A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.07630	0.08240	0.10380	0.11210
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04850	0.05238	0.06400	0.06912
		Puissance	CHF/kW/mois	1.00	1.08	1.60	1.73
Tarif B	E-E-B3B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.05660	0.06113	0.08060	0.08705
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.03520	0.03802	0.04810	0.05195
		Puissance	CHF/kW/mois	4.95	5.35	7.35	7.94

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Tarif A et B	Redevance fixe		CHF/mois	25.00	27.00
	Redevance fixe (avec courbe de charge)		CHF/mois	50.00	54.00
Tarif A	E-A-B3A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.07920	0.08554
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04090	0.04417
		Puissance	CHF/kW/mois	2.61	2.82
Tarif B	E-A-B3B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.03420	0.03694
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.02400	0.02592
		Puissance	CHF/kW/mois	10.70	11.56
Tarif A et B	Energie réactive (HP & HC)		CHF/kVArh	0.04000	0.04320

Basse tension B3

Tarif pour installations dont les fusibles avant-compteur sont supérieurs ou égaux à 60 ampères. La durée d'utilisation pleine puissance (DUP) annuelle doit être supérieure à 3000 heures et la puissance maximale mesurée supérieure à 35 kW. Pour bénéficier de ce tarif, l'installation doit remplir ces critères pendant un an.

Tarif A ou B

Le tarif le plus favorable est appliqué pour l'énergie électrique et pour l'acheminement.

Energie réactive

0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cos φ de 0.95. Le surplus est facturé.

Périodes tarifaires

HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30
 HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00
 Eté > 1^{er} avril au 30 septembre Hiver > 1^{er} octobre au 31 mars.

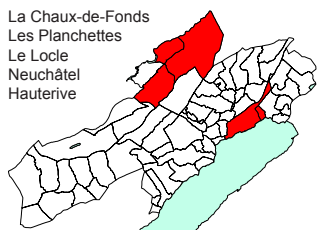
Frais de déménagement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

PCP

Prestations aux Collectivités Publiques			TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Fédérales	Rétribution à prix coûtant (RPC)		CHF/kWh	0.00500
	Protection des eaux et des poissons		CHF/kWh	0.00100
Communes	La Chaux-de-Fonds Les Planchettes Le Locle Neuchâtel	Contribution pour énergies renouvelables régionales	CHF/kWh	0.00500
		Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01400
Communes	Hauterive	Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01650

* prix arrondis à titre indicatif

Tarif dès le 1^{er} janvier 2014

MOYENNE TENSION M1

ENERGIE ELECTRIQUE

Prix de l'énergie électrique				Eté		Hiver	
				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*	TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Tarif A	E-E-M1A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.07630	0.08240	0.10380	0.11210
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04850	0.05238	0.06400	0.06912
		Puissance	CHF/kW/mois	1.00	1.08	1.60	1.73
Tarif B	E-E-M1B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.05660	0.06113	0.08060	0.08705
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.03520	0.03802	0.04810	0.05195
		Puissance	CHF/kW/mois	4.95	5.35	7.35	7.94

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Tarif A et B		Redevance fixe	CHF/mois	50.00	54.00
Tarif A	E-A-M1A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.04960	0.05357
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.02750	0.02970
		Puissance min. 300 kW	CHF/kW/mois	2.99	3.23
Tarif B	E-A-M1B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.03110	0.03359
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.01800	0.01944
		Puissance min. 300 kW	CHF/kW/mois	6.77	7.31
Tarif A et B		Energie réactive (HP & HC)	CHF/kVArh	0.04000	0.04320

Moyenne tension M1

Tarif pour une installation alimentée en moyenne tension dont le client est propriétaire de la station transformatrice MT/BT.

Tarif A ou B

Le tarif le plus favorable est appliqué mensuellement pour l'énergie électrique et pour l'acheminement.

Puissance acheminée

Une puissance minimale de 300 kW est facturée chaque mois.

Energie réactive

0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cos ϕ de 0.95. Le surplus est facturé.

Périodes tarifaires

HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30

HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00

Tarif été > 1^{er} avril au 30 septembre Tarif hiver > 1^{er} octobre au 31 mars.

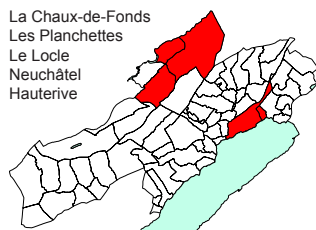
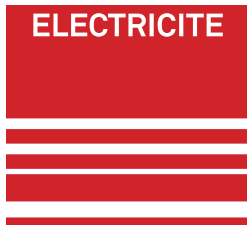
Frais de déménagement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

PCP

Prestations aux Collectivités Publiques				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Fédérales		Rétribution à prix coûtant (RPC)	CHF/kWh	0.00500	0.00540
		Protection des eaux et des poissons	CHF/kWh	0.00100	0.00108
Communes	La Chaux-de-Fonds Les Planchettes Le Locle Neuchâtel	Contribution pour énergies renouvelables régionales	CHF/kWh	0.00500	0.00540
		Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01400	0.01512
Communes	Hauterive	Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01650	0.01782

* prix arrondis à titre indicatif



Tarif dès le 1^{er} janvier 2014

MOYENNE TENSION M2

ENERGIE ELECTRIQUE

Prix de l'énergie électrique				Eté		Hiver	
				TVA exclue	TVA 8.0% incluse*	TVA exclue	TVA 8.0% incluse*
Tarif	E-E-M2	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.05660	0.06113	0.08060	0.08705
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.03520	0.03802	0.04810	0.05195
		Puissance	CHF/kW/mois	4.95	5.35	7.35	7.94

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 8.0% incluse*
Tarif	E-A-M2	Redevance fixe	CHF/mois	50.00	54.00
	E-A-M2	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.02880	0.03110
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.01550	0.01674
		Puissance min. 300 kW	CHF/kW/mois	6.47	6.99
		Energie réactive (HP & HC)	CHF/kVArh	0.04000	0.04320

Moyenne tension 2

Ce tarif concerne un type d'installation qui n'est plus proposé aux nouveaux clients.

Puissance acheminée

Une puissance minimum de 300 kW est facturée chaque mois.

Energie réactive

0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cos φ de 0.95. Le surplus est facturé.

Périodes tarifaires

HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30

HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00

Tarif été > 1^{er} avril au 30 septembre

Tarif hiver > 1^{er} octobre au 31 mars.

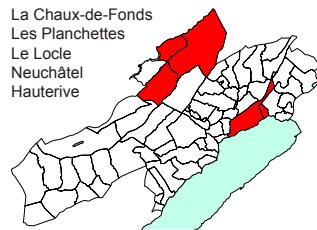
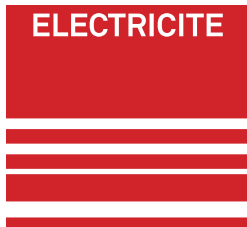
Frais de déménagement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

PCP

Prestations aux Collectivités Publiques			TVA exclue	TVA 8.0% incluse*	
Fédérales	Rétribution à prix coûtant (RPC)		CHF/kWh	0.00500	0.00540
	Protection des eaux et des poissons		CHF/kWh	0.00100	0.00108
Communes	La Chaux-de-Fonds Les Planchettes Le Locle Neuchâtel	Contribution pour énergies renouvelables régionales	CHF/kWh	0.00500	0.00540
		Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01400	0.01512
Communes	Hauterive	Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01650	0.01782

* prix arrondis à titre indicatif



REPRISE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE

Production d'origine renouvelable reprise par Viteos

ENERGIE

Prix de reprise de l'énergie électrique d'origine renouvelable dont la puissance est inférieure à 30 kVA (P < 30 kVA)			TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
E-E-P1	Heures pleines (HP/HC)	CHF/kWh	0.20170	0.21784
Prix de reprise, dans le cadre du pont RPC, de l'énergie électrique d'origine renouvelable dont la puissance est inférieure à 30 kVA (P < 30 kVA)			TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
E-E-PRPC	Heures pleines (HP/HC)	CHF/kWh	0.16100	0.17388

REDEVANCE FIXE

Prix de la redevance fixe pour des productions à partir d'une puissance de P = 3 kVA			TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
E-A-P3	Redevance fixe de production (3 kVA < P < 30 kVA)	CHF/mois	10.00	10.80
E-A-P30+	Redevance fixe de production (P > 30 kVA)	CHF/mois	50.00	54.00

Production d'origine non renouvelable reprise par Viteos

ENERGIE

Prix de reprise de l'énergie électrique d'origine non renouvelable			TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
E-E-P2	Heures pleines (HP/HC)	CHF/kWh	0.05170	0.05584

REDEVANCE FIXE

Prix de la redevance fixe de production			TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
E-A-P3	Redevance fixe de production (0 < P < 30 kVA)	CHF/mois	10.00	10.80
E-A-P30+	Redevance fixe de production (P > 30 kVA)	CHF/mois	50.00	54.00

Production reprise par un tiers

REDEVANCE FIXE

Prix de la redevance fixe de production			TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
E-A-P3	Redevance fixe de production (0 < P < 30 kVA)	CHF/mois	10.00	10.80
E-A-P30+	Redevance fixe de production (P > 30 kVA)	CHF/mois	50.00	54.00

* prix arrondis à titre indicatif

REGLES

Mode de facturation

La comptabilisation de la consommation et de la production se fait lors de chaque décompte.

Comptage avec courbe de charge

Pour les installations dont P > 30 kVA, le comptage est obligatoirement équipé de la mesure de la courbe de charge. Pour des installations inférieures à 30 kVA la pose d'un compteur à courbe de charge est optionnelle. Cette prestation sera facturée au tarif E-A-P30+.

Conditions techniques de reprise

Des fiches technico-commerciales définissent les conditions de reprise du courant en fonction des différentes variantes de production d'électricité.

Etablissement d'un contrat

Pour la reprise de courant issu de productions d'origine renouvelable, un contrat est établi lorsque la puissance de l'installation dépasse 30 kVA.

Garanties d'origine de l'énergie produite

Le rachat des garanties d'origine de l'énergie produite est inclus dans les prix de reprise ci-dessus.